

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 04 JUILLET 2024

Délibération n°2024-07-22

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lupé, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Date de la convocation : le 26 juin 2024

Objet : Tourisme - Déploiement de la vidéosurveillance sur la Base de Loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX
CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN, (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Conseil communautaire du 04/07/2024 – Auteur : Stéphanie ISSARTEL, DGS 042-244200895-20240704 Page 10 sur 22 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024
Publication : 12/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

M. le président explique que La base de loisirs offre un cadre de promenade arboré aux bords du plan d'eau sur les rives du Rhône, ouvert au public sur plusieurs hectares. En 2023, c'est plus de 50 000 personnes qui ont pratiqué une activité payante sur la Base de Loisirs : Espace Eaux Vives, Camping de la Lône, Maison de la Lône. La fréquentation non payante n'est pas comptabilisée, elle est sans doute bien supérieure.

Une progression du nombre d'incivilités ou d'actes délictueux est constatée. En 2023, nous avons rencontré de nombreuses difficultés dans le respect du règlement intérieur : dégradations, vols, barbecues, feux interdits, bruits tardifs, etc.

Pour pallier à cela, la CCPR a renforcé la surveillance par la mise en place de maraudes sur le site (trois fois par jour) pour rappeler le règlement. La signalétique a été renforcée.

Il a également été fait appel de nombreuses fois à la gendarmerie de Pélussin pour des verbalisations.

Dans cet optique de faire cohabiter tous les usages, la vidéosurveillance paraît nécessaire. Le réseau de caméras envisagé serait raccordé au système de vidéosurveillance de la Commune de Saint-Pierre-de-Bœuf, déjà en place. Fin d'année 2023, la référente sûreté - Cellule Prévention Technique de la Malveillance - GGD 42 a été rencontrée à ce sujet.

Description de l'opération :

Deux implantations de vidéosurveillance sont envisagées :

- Espace détente : parking, terrain de foot, aires de jeux pour enfants – six caméras,
- Espace Eaux Vives : parking – deux caméras.

Ainsi, c'est huit caméras qui seraient installées.

L'objectif est de démarrer les travaux à l'automne 2024 et les finir à la fin de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'établit ainsi :

DÉPENSES	HT Euros	RECETTES	HT Euros
Coût des travaux ; préciser : - Équipements de vidéosurveillance : 39 984 € - Travaux de VRD : 31 768.75 € + 11 983 € HT - Raccordement électrique : estimé à 10 000 €	93 735.75 €	ÉTAT/FIPD	47 875.00 €
Maîtrise d'œuvre	4 250.00 €	ÉTAT/DETR	
Frais de publication, divers	1 000.00 €	RÉGION	28 725.00 €
TOTAL	98 985.75 €	Autofinancement	22 385.75 €
		TOTAL	98 985.75 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de déploiement de la vidéosurveillance sur la Base de Loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf,
- D'approuver le coût estimatif des travaux et son plan de financement,
- De solliciter les subventions auprès de l'État et de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- D'autoriser M. le président à lancer la procédure de consultation et à attribuer les marchés,
- D'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 27 VOIX POUR, 2 VOIX D'ABSTENTION (M. Michel DEVRIEUX et M. Jean-François CHANAL), ET 3 VOIX CONTRE (Mme Agnès VORON, Mme Martine JAROUSSE ET M. Stéphane TARIN)

- Approuve le projet de déploiement de la vidéosurveillance sur la Base de Loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf,
- Approuve le coût estimatif des travaux et son plan de financement,
- Sollicite les subventions auprès de l'État et de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Autorise M. le président à lancer la procédure de consultation et à attribuer les marchés,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON